



Objet : Observations sur le dossier de consultation ZFDE Grand Est      Arcis le Ponsart, le 21 avril 2023

Madame, Monsieur

Suite au courrier reçu le 29 mars, nous vous prions de trouver ci-joint nos observations générales et spécifiques sur la cartographie transmise.

### **1. Observations générales**

- 1.1 Nous comprenons que ce document régional va alimenter la carte générale nationale qui va être transmise aux collectivités par l'Etat le 11 mai 2023 en conformité avec les dispositions de la loi N°2023-1275 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- 1.2 Les documents soumis à consultation dans la Région Grand Est ne concernent qu'une des énergies renouvelables prévues dans la loi, et de plus une énergie intermittente dont l'efficacité économique et énergétique est loin d'être démontrée à ce jour ; la loi a pourtant prévu que ces données ( qui existent dans le rapport Chiffres-clé de l'édition ENERGIE 2022 du ministère de la transition énergétique) soient fournies pour l'ensemble des énergies renouvelables déployables sur le territoire national, et notamment les énergies thermiques renouvelables qui représentent en 2021 17% des 1524 TWh d'énergie primaire produite en 2021 sur le territoire national sans compter l'énergie hydraulique elle aussi pilotable, soit 10 fois plus que l'énergie éolienne.
- 1.3 Il nous semble essentiel pour sécuriser l'approvisionnement des français et augmenter notre indépendance énergétique de préciser dans la cartographie les localisations de ces productions et les potentiels de développement des énergies thermiques renouvelables qui sont pilotables, et ont l'avantage de valoriser directement le potentiel de l'air, du soleil, de la terre et de l'eau et sont infiniment renouvelables sans faire appel aux terres rares et aux minerais, nécessaires pour l'énergie éolienne et solaire dont la quantité est finie sur la planète.
- 1.4 En y incluant les pompes à chaleur qui utilisent la chaleur de l'air ou de l'eau le potentiel de développement de ces énergies qui est déjà en 2021 de plusieurs ordres de grandeur supérieur à l'éolien et au solaire, peut facilement être doublé d'ici 2035, voire triplé d'ici 2050, augmentant de 20 à 30% l'indépendance énergétique de la France. Ces scénarios ont été présentés dans le cahier d'acteur N°66 du débat public sur le programme des nouveaux réacteurs nucléaires.
- 1.5 L'absence de données prospectives dans les rapports RTE et à moindre degré dans ceux de l'ADEME sur ces sujets doit être rapidement corrigée pour combler cet élément prospectif pourtant largement lors de la consultation nationale sur le mix énergétique.
- 1.6 Nous appelons de nos vœux que ces données sur les énergies thermiques renouvelables soient intégrées dans la cartographie portées à la connaissance des communes pour qu'elles puissent en évaluer le potentiel sur leurs territoires, et notamment dans les territoires ruraux, car ce sont elles qui sont le plus à même de décarboner directement et rapidement les usages de la chaleur et de la mobilité.

1.7 Enfin nous attirons l'attention que ces données servant à préparer la Programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2033, il serait opportun dans cette consultation, afin d'avoir une vision globale de la trajectoire énergétique, de disposer des données prospectives sur l'évolution du parc nucléaire actuel et du déploiement du programme des nouveaux réacteurs, puisque ces données sont intimement liées pour la consommation des différents usages de l'énergie.

## 2. Observations sur la carte transmise

En raison du délai et de la difficulté à comprendre comment les cartes ont été établies, nos commentaires se limiteront à quelques observations générales et des observations sur les 8 extraits joints de la carte ( voir pj)

- 2.1 Concernant les infrastructures et les axes de circulation, il nous semble que les axes ferroviaires et les voies fluviales n'ont pas fait l'objet d'analyse et de critère de zones favorable ou défavorable, alors que l'exercice a pris en compte les axes routiers, sans toutefois préciser la distance minimum des machines tournantes à ces axes de circulation et le risque associé pour la sécurité routière.
- 2.2 Plus fondamentalement les vallées, notamment celles qui se sont formées par l'action des fleuves et des rivières et qui sont à l'origine de la sédentarisation et du développement de l'habitat et donc du développement humain et culturel, ne semblent pas avoir été prises en compte, sauf partiellement pour la Meuse, alors que la Région Grand Est est façonnée par de nombreux fleuves et rivières ( Rhin, Moselle, Meuse, Aisne, Marne, Madon, ) qui s'orientent vers la Mer du Nord, la Manche ou la Méditerranée suivant des axes de communication historiques.
- 2.3 Les cartes produites par la DREAL de la Région Centre/Val de Loire ont indiqué en zone 1 une bande de 20 km de part et d'autre des fleuves et de 10 km de part et d'autre de leurs affluents. Ce critère devrait être appliqué sur tout le territoire national pour protéger ces creusets de la civilisation française, qui sont aussi un des atouts majeurs de la qualité touristique de nos territoires dont les paysages doivent être protégés à la fois au titre du cadre de vie et de l'économie touristique de ces territoires.
- 2.4 Les observations détaillées sur les 8 extraits sont intégrées dans les documents joints. Nous n'avons pas pu identifier sur les cartes la façon dont les principaux éléments du patrimoine naturel, culturel, historique et mémorial a été pris en compte.

Nous tenant à votre disposition pour les phases ultérieures de concertation et de consultation, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur l'assurance de notre entière considération.

Monsieur Jean-Louis Varin



Président

EEDAM Marne

Pj : Commentaires sur 7 extraits des cartes Moncornet/Ouest Metz/Ouest Thionville/Rethel-Suippe/Sézanne/Sud-Est Nancy/Vittel-Epinal